



COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
(CSS)

-----  
BASSIN INDUSTRIEL DE  
SAINT-AVOLD NORD

-----  
28 janvier 2016  
-----

Salle des fêtes

CARLING

# Sommaire

1. Approbation du compte-rendu de la réunion CSS du 27 janvier 2015
2. Présentation du rôle d'une association de protection de l'environnement et présentation sur la pollution de l'air
3. Présentation par chaque entreprise des points significatifs de son bilan individuel (administratif, environnemental, risques accidentels)
4. Présentation de l'évolution des rejets de la plateforme sur la dernière décennie
5. Présentation des impacts du projet « Ambition Carling 2016 » dans sa globalité en termes de risques accidentels et d'impacts environnementaux – focus sur PPC et RC4
6. Présentation des résultats d'une analyse des impacts de la pollution atmosphérique sur l'environnement avec des lichens épiphytes dans le Warndt et des mesures olfactométriques dans le Warndt
7. Bilan de l'Inspection des Installations Classées
8. Divers / Echanges

## ANNEXES :

- Liste des participants
- Eléments de réponse de l'Inspection des Installations Classées aux questions posées par le Président de l'ADELP lors de la CSS du 28 janvier 2016

## Introduction

Monsieur le Maire de Carling souhaite la bienvenue à tous les membres de la Commission de Suivi de Site (CSS), notamment à Monsieur le Préfet de la Moselle, Monsieur le Consul Général, Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Ministre de l'Environnement Sarrois et présente ses meilleurs vœux pour 2016.

Monsieur Emmanuel BERTHIER, Préfet de la Moselle, ouvre la séance à 9h35 et remercie Monsieur le Maire de Carling pour son accueil. Il indique qu'il préside la seconde réunion de la CSS du Bassin Industriel de Saint-Avold Nord, la première s'étant déroulée le 27 janvier 2015 avec notamment l'adoption du règlement intérieur et la désignation des membres du bureau. Il rappelle le décret du 7 février 2012 qui a créé ces CSS qui se substituent aux CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) et CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance, appelée CLICE dans le cas présent – Commission Locale d'Information, de Concertation sur l'Environnement) ) et rappelle brièvement les missions de cette commission. Il remercie les représentants sarrois du collège des riverains et notamment Monsieur JOST, Ministre de l'Environnement Sarrois.

### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion CSS du 27 janvier 2015

Monsieur le Préfet de la Moselle énumère l'ordre du jour et demande s'il y a des observations ou commentaires concernant le dernier compte rendu de la CSS du 27 janvier 2015. Aucune observation n'étant faite, le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2015 est approuvé.

### 2. Présentation du rôle d'une association de protection de l'environnement et présentation sur la pollution de l'air

Monsieur BONNETIER, Président de l'Association agréée pour la Défense de l'Environnement et la Lutte contre la Pollution en Moselle-Est (ADELP) présente le rôle d'une Association de protection de l'environnement à l'aide d'un diaporama (cf. dossier).

Monsieur BONNETIER présente ses remerciements aux membres la CSS pour lui donner la possibilité de s'exprimer en tant que responsable d'une association. Il fait part des attentes de l'association à travers les questions développées dans le dossier joint.

Monsieur le Préfet remercie M. BONNETIER pour sa présentation et lui indique que les industriels et la DREAL répondront à ses demandes. Par ailleurs, Monsieur le Préfet demande à AIR LORRAINE de commenter éventuellement la présentation.

M. DOLISY, Directeur Opérationnel & Technique d'AIR LORRAINE, indique que les résultats sont conformes à la réglementation en vigueur et qu'il n'y a rien à ajouter.

Monsieur le Ministre de l'Environnement Sarrois remercie pour leur transparence les administrations ainsi que l'entreprise TPF qui était venue à la rencontre des conseillers municipaux sarrois afin de répondre à leurs questions. Il rappelle qu'il ne doute pas du bon travail des autorités françaises. Il indique que certains points, qui préoccupent la population, méritent d'être discutés, comme le lithium par exemple.

Il souligne qu'avec les restructurations et les démantèlements (arrêt de la Cokerie notamment), la bonne coopération et les échanges, les résultats des études montrent que la qualité de l'air est bonne dans la zone frontalière et que la pollution a diminué tant du côté français qu'allemand, et que le risque cancérologique dans le Warndt n'est pas plus élevé qu'ailleurs. Il insiste sur l'importance d'études transfrontalières et indique qu'il faut analyser les données qui suscitent des craintes parmi les riverains. Il souhaite des programmes de mesures communs. Il remercie Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, la DREAL, les entreprises de la plateforme, les maires et Monsieur le Sous-Préfet pour tous les échanges d'information concernant la protection

des citoyens. Il remercie aussi le Consul Général pour sa communication. Il insiste sur l'importance et la nécessité de travailler ensemble dans l'intérêt des citoyens de la Grande Région.

Monsieur le Préfet répond que l'on va effectivement continuer à travailler ensemble en toute transparence pour que la confiance perdure.

Monsieur le Maire de VOLKLINGEN confirme la bonne coopération et indique qu'il assiste à une évolution liée aux initiatives très fortes des citoyens. La population pose de nombreuses questions sur l'exposition aux polluants et développe parfois des scénarios qui ne sont pas en phase avec l'exposition réelle. Il est urgent de prendre des mesures de nature à restaurer la confiance en ce qui concerne le traitement des objections de la population et les réponses qui y sont faites.

Il convient de répondre individuellement aux objections formulées par le public. Il ne suffit pas de rassembler les questions par thématiques, de les résumer et de n'apporter qu'une réponse globale, car cela ne répond pas aux craintes et à l'angoisse des gens. Le rapport du commissaire enquêteur devrait traiter individuellement les questions soulevées et présenter pour chacune l'avis de l'entreprise ainsi que celui de l'administration et faire ressortir clairement la prise en compte de tous les aspects par l'administration. (Le Maire de Völklingen) est heureux que les réunions comme les CSS existent pour poser des questions et échanger des informations. Il en profitera pour transmettre un message en conseil municipal le soir même car cela est important pour les citoyens. Il souligne que l'étude transfrontalière a été une action très positive.

Monsieur LE GOVIC, du Pôle QHSEI de la Société TPF, répond à Monsieur BONNETIER que les questions relatives au nouvel atelier RC4 feront l'objet d'une présentation spécifique, mais précise déjà qu'en ce qui concerne les rejets atmosphériques, l'étude de dispersion figurait intégralement en annexe du dossier de demande d'autorisation dont les quatre classeurs étaient à disposition durant l'enquête publique. Concernant la gestion des odeurs, il s'agissait d'une suggestion du commissaire enquêteur à partir de l'étude d'un projet précis de TPF sans connaître tout ce qui est mis en place actuellement autour de la plateforme. Une telle procédure existe déjà depuis plusieurs années à l'échelle de la plateforme car le besoin d'information des populations est légitime. Il rappelle qu'il existe un réseau de surveillance autour du site et qu'il y a aussi un numéro vert pour faciliter la communication centralisé au niveau du centre de secours de TPF qui assure la coordination au sein de la plateforme. Ainsi, en cas d'alerte, il est demandé à chaque industriel d'enquêter pour identifier les éventuelles sources à l'origine des odeurs et agir rapidement en conséquence. En outre le système d'alerte prévoit des fax d'information adressés aux autorités françaises et aux autorités allemandes (partiellement traduits).

### 3. Présentation par chaque entreprise des points significatifs de son bilan individuel (administratif, environnemental, risques accidentels)

Monsieur FOLNY précise que chaque industriel a transmis un bilan complet qui a été communiqué préalablement à la réunion (cf. dossier) mais, que pour des raisons d'organisation, seule une synthèse sera présentée en réunion. Les questions sont toutefois possibles ensuite.

#### Société ARKEMA

M. MULLER, Directeur de la société ARKEMA, remercie Monsieur le Préfet de sa présence et présente rapidement la société, orientée vers la chimie des acryliques, en rappelant qu'ARKEMA représente 380 personnes et assure la production d'environ 300 000 tonnes de produits commerciaux par an. Il indique qu'aucun événement industriel notable n'a marqué l'année 2015. En termes d'évolution des activités industrielles sur le site, deux évolutions sont à noter. La première concerne un ancien atelier de pilotage qui était excentré par rapport au reste du site (situé au Nord de la Cokerie) et qui a été arrêté et remplacé par un nouveau pilote, reconstruit à l'intérieur du site et qui a démarré en début avril 2015. Ce nouveau pilote permet de mener des essais plus performants pour apporter des améliorations aux procédés industriels. La deuxième évolution concerne l'unité fabriquant l'ADAME, où une étape de recyclage a été rajoutée dans une logique de développement durable pour valoriser certaines matières premières et limiter la production de déchets. Ces deux évolutions ont fait l'objet d'une autorisation préfectorale.

En réponse à M. BONNETIER, M. MULLER indique que la sûreté était déjà un sujet interne mais que suite à l'actualité de 2015 de nouvelles actions ont été réalisées (organisation et renforcement dans le périmètre ARKEMA/TOTAL qui constitue le cœur de la plateforme) et présentées à la DREAL lors d'une inspection menée sur ce sujet. Cependant, pour des raisons de sûreté justement, ces informations, tout comme les conclusions de l'audit ne peuvent pas être divulguées. Plus globalement, il convient de retenir que le niveau de sûreté a été relevé. Par ailleurs, dans le cadre de la performance énergétique du site, ARKEMA a obtenu la certification selon la norme ISO 50001 en décembre dernier (Système de Management de l'Energie).

Monsieur JOHANN du Ministère de l'Environnement Sarrois demande d'une part ce qu'est le craquage des lourds ADAME et d'autre part à quoi correspond l'étude du milieu mentionnée et quels paramètres ont été analysés. Il demande aussi si une présentation en sera faite en CSS.

Monsieur MULLER répond que le projet concerne les produits résiduels de la réaction de fabrication de l'ADAME, appelés « lourds ADAME » qui sont éliminés en dehors de la plateforme via une filière agréée. Le craquage est l'opération inverse de la réaction classique, et permet de reformer de l'ADAME à partir des sous-produits recyclés dans le procédé.

Concernant l'étude du milieu, Monsieur MULLER rappelle que l'exutoire des rejets aqueux de la plateforme est la Station de Traitement Final (STF), qui traite les rejets industriels des sociétés TPF, ARKEMA et PROTELOR, mais aussi des effluents urbains encore collectés, de Cokes de Carling, et les eaux de surface d'UNIPER, ou de la RN33. La STF effectue un traitement physico-chimique pour éliminer les hydrocarbures surnageant et les matières en suspension. Les effluents traités sont rejetés dans le Merle qui rejoint ensuite la Rosselle. ARKEMA, en tant que gestionnaire de la STF, est entrée dans un cycle d'études approfondies sur l'état du Merle et de la Rosselle. Les premières études ont été rendues à la DREAL en 2015 et à ce jour il n'y a pas encore eu de retour officiel mais il est certain que ce sujet, important, sera prochainement évoqué. Il est à noter que l'état du Merle reflète aussi l'histoire industrielle de la plateforme. Si les rejets dans le Merle ont fortement diminué ces dernières vingt années, il ne faut pas oublier que le milieu a subi les affres de plusieurs décennies d'activités industrielles et charbonnières.

### **Société TPF**

Monsieur GERONDEAU, Directeur de la société TPF indique que l'année 2015 a été marquée d'une part, par l'arrêt d'ateliers importants dont ceux du vapocraqueur et des essences, et d'autre part, par le démarrage de nouvelles installations. Il donne la parole à Monsieur LE GOVIC.

Monsieur LE GOVIC, Adjoint au Responsable du Pôle HSEI&Q chez TPF, présente le bilan 2015 de la société à l'aide du diaporama joint au dossier. Il explique que 2015 marque la fin de la pétrochimie pour une réorientation vers les matières plastiques. Le vapocraqueur a été arrêté comme prévu, en avance sur le planning et sans incident. Il souligne que les projets se sont bien déroulés et annonce l'arrêt complet de la chaufferie sud mi-janvier 2016. Cette chaufferie fournissait la vapeur à l'ensemble des activités pétrochimiques de TOTAL et ses chaudières étaient surdimensionnées. Un nouveau nez de torche sur la torche 1 réadapté aux nouveaux débits, réduits avec l'arrêt de la pétrochimie, et donc fortement réduit en taille, a été mis en service. Il rappelle que cette torche est un élément de sécurité. Par ailleurs, il souligne l'arrêt de la fabrication de benzène et une baisse dans les rejets de polluants comme le CO<sub>2</sub>, l'oxyde d'azote et l'oxyde de soufre. Concernant les rejets en milieu aquatique, le nouvel arrêté préfectoral cadre « eaux » qui reprend toutes les prescriptions existantes en matière de rejets aqueux pour les fondre dans un document unique, permettant d'avoir une vision bien précise de l'ensemble des rejets, fixe des prescriptions de surveillance et des seuils à ne pas dépasser.

Monsieur JOHANN du Ministère de l'Environnement Sarrois indique qu'il est conscient que la torche est un élément important de sécurité mais se demande s'il y aura encore de grandes flammes dans la nouvelle configuration du site.

Monsieur GERONDEAU explique que pour l'instant il y a encore quelques flammes car des gaz résiduels sont encore envoyés à la torche mais que d'ici fin mars ce sera terminé. Avec l'arrêt du vapocraqueur il y aura beaucoup moins de torchages qu'avant et ils seront beaucoup moins importants (également moins de lumière et de bruit). Il rappelle que cet organe de sécurité est maintenu car il y a encore des unités comme le polyéthylène ou les résines C4 où il y a des hydrocarbures et il est également lié aux systèmes de sécurité du pipeline d'éthylène et pourrait se déclencher en cas de soucis sur le dernier tronçon vers CARLING.

### **Société SNF**

Monsieur CHAUDRON, Responsable du site SNF de SAINT-AVOLD, présente rapidement la société et le bilan 2015 (cf. dossier). Il rappelle que suite aux événements de 2015 un renforcement important sur la sûreté a été effectué. Il souligne qu'aucun accident ou incident n'est à déplorer pour l'année 2015.

Monsieur JOHANN demande à quoi est liée cette augmentation d'émission d'épichlorhydrine (EPI) et si les teneurs relevées sont importantes.

Monsieur CHAUDRON répond que l'augmentation dans les rejets est liée à l'augmentation de production des ateliers. Cependant les rejets restent très faibles (quelques kilogrammes par an) et respectent largement les valeurs limites imposées par leur arrêté préfectoral.

### **Société PROTELOR**

Monsieur KHERBACHE, nouveau Directeur de la Société PROTELOR depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et remplaçant Monsieur LADOWSKI parti en retraite, présente rapidement la société et le bilan 2015 (cf. dossier). Il annonce le démarrage d'une nouvelle chaudière qui fonctionne bien et indique que la tour aéroréfrigérante a été remplacée car trop ancienne. Il explique qu'aucun accident ou incident n'est à signaler pour 2015.

### **Société UNIPER**

Monsieur ROUCAUTE, Directeur de la Centrale Emile Huchet, explique que le Groupe E-ON a été scindé en deux unités le 2 janvier 2016, la première, E.ON regroupe les activités du réseau de distribution, la production à partir d'énergie renouvelable et le nucléaire et la deuxième, UNIPER, regroupe la production traditionnelle d'électricité à partir du gaz, du charbon et de l'hydraulique, ainsi que les activités de production et de vente de gaz naturel.

Madame HEIM, responsable HQSE qui remplace Monsieur ALLARD parti à la retraite, présente le bilan de la société à l'aide d'un diaporama (cf. dossier). Elle souligne qu'aucun accident ou incident n'est à déplorer pour l'année 2015. Par ailleurs, elle indique une diminution notable des oxydes de soufre et d'azote dans les rejets atmosphériques. Elle précise toutefois qu'il est difficile de voir une évolution car les rejets sont liés à la production d'électricité et à la répartition entre les tranches charbon et gaz.

Monsieur KERN, représentant la Mairie de Porcelette, demande si le Groupe 4 est mis sous cocon et si les schlamms sont encore brûlés sur le Groupe 6.

Monsieur ROUCAUTE répond que le groupe 4 a été mis sous cocon jusqu'à la notification d'arrêt. Actuellement il n'est plus sous cocon mais en procédure d'arrêt. Des schlamms sont brûlés sur le Groupe 6 en vue d'atteindre l'objectif d'environ 5% en thermie. En 2015, un total de 96 000 tonnes de schlamms ont été substitués au charbon pour un objectif au départ de 80 000 tonnes.

## Société URSA

Madame GREPPI, Responsable Environnement de la société URSA, présente le bilan de la société sur la base du diaporama joint au dossier. Elle précise qu'aucun accident ou incident n'est à déplorer pour 2015.

## 4. Présentation de l'évolution des rejets de la plateforme sur la dernière décennie

Madame LACOUR, Responsable Environnement/Relations Administrations de la société ARKEMA, présente le bilan des rejets aqueux de la plateforme sur la période de 2005 à 2015 (cf. dossier).

Madame LACOUR précise que cette présentation concerne uniquement le bassin versant de la ROSSELLE et non de la BISTEN. Elle présente la station de traitement final (STF) et les différents rejets au milieu naturel (cf. dossier). Elle rappelle que c'est ARKEMA qui exploite la STF pour le compte de l'ensemble des industriels, et que celle-ci a été construite dans la vallée du Merle. Elle explique que lorsque les résultats d'analyses sont inférieurs aux limites de quantification des laboratoires, la valeur retenue par principe est la moitié de la valeur de la limite de quantification du paramètre concerné. Cependant en raison du débit important en sortie de STF (15 000 m<sup>3</sup>/j en moyenne) cela conduit à des flux élevés pour des paramètres dont l'analyse indique une concentration inférieure à la limite de quantification. C'est pourquoi, les résultats des paramètres hydrocarbures totaux et cyanures ne reflètent pas exactement les rejets réels.

Monsieur JOHANN indique que dans le cadre du projet RC4, les documents ont été soumis à leurs experts en traitement des effluents et il fait part de son souhait de pouvoir envoyer leurs questions techniques sur les traitements effectués sur la plateforme.

Madame LACOUR répond qu'il faut envoyer les questions directement à l'inspection des installations classées.

Monsieur le Préfet confirme que les questions doivent être transmises à la DREAL qui se rapprochera si besoin d'ARKEMA pour obtenir des éléments de réponse.

Monsieur DURAND, Responsable Environnement au Pôle HSEI&Q de TPF présente les rejets atmosphériques de la plateforme sur les dix dernières années (cf. dossier).

## 5. Présentation des impacts du projet « Ambition Carling 2016 » dans sa globalité en termes de risques accidentels et d'impacts environnementaux – focus sur PPC et RC4

Monsieur GERONDEAU, Directeur de la société TPF rappelle que ce projet a déjà été évoqué à VOLKLINGEN, en CSS l'an dernier devant le Ministre de l'Environnement Sarrois et récemment devant la commission hygiène, sécurité et environnement du parlement Sarrois et remercie les autorités allemandes du Land de SARRE pour tous ces échanges en toute transparence. Il précise que l'ambition du projet est de faire de CARLING un site pérenne et rentable, qui soit sûr en termes de sécurité industrielle et sur le plan de l'éthique. Il indique qu'il y aura deux ateliers de fabrication, un centre de recherches et les équipes commerciales sur le même site. L'activité historique du polyéthylène sera consolidée. Concernant le polystyrène, il explique que le site de CARLING représente plus des deux tiers de la production de TOTAL en EUROPE, soit 25 % de part du marché, et qu'il se retrouvera donc être l'acteur numéro un ou deux du marché européen des polystyrènes, en termes de capacité, tout acteur confondu. Pour le projet de nouvel atelier polypropylène compounds (PPC) (thermoplastiques pour le marché automobile) un démarrage est souhaité cet été. Il indique que l'investissement global du projet Ambition Carling 2016 est de

l'ordre de 180 M€ et espère que tout sera aux normes et démarré d'ici fin 2016. Il indique que pour l'instant il n'y a pas eu d'incident et que les délais et les budgets sont tenus.

Monsieur GERONDEAU souhaite que toute la collaboration et les efforts de transparence se poursuivent.

M. LE GOVIC de TPF présente l'unité de production Résines C4 et le projet PPC (Polypropylène Compounds) à l'aide d'un diaporama (cf. dossier).

Concernant RC4, et plus particulièrement la question du lithium, il explique que du lithium métallique sera utilisé comme matière première dans le procédé et que ce sera du lithium ionique sous forme d'hydroxyde de lithium, corrosif, qui sera produit. C'est pour cela qu'une étape de neutralisation avec acide sulfurique pour obtenir un composé neutre dès la sortie d'atelier est ensuite prévue, avant envoi à la station Biologique d'ARKEMA (les bactéries ne supporteraient pas un pH élevé). A partir de là il faut parler de l'ion lithium. Un suivi du rejet de cette substance est prévu dans le milieu. M. LE GOVIC précise qu'il n'y a pas encore eu de fabrication de résines C4 sur le site mais que les utilités ont démarré.

Concernant la demande en cours relative à l'atelier PPC, M. Le GOVIC présente son fonctionnement ainsi que les impacts et risques associés.

Monsieur GERONDEAU indique que les deux dossiers comprennent une partie relative à l'impact global du projet Ambition Carling 2016.

Monsieur le Préfet indique qu'il a bien noté ces deux projets sur le même site et confirme que le processus de l'enquête publique pour le dossier PPC va être lancé. Il précise que dans le cadre que la bonne coopération transfrontalière il va écrire à Monsieur le Ministre de l'Environnement Sarrois et au Maire de VOLKLINGEN pour savoir comment ils souhaitent s'associer à l'enquête publique qui va être ouverte très prochainement, sachant que l'industriel est pressé d'avoir les conclusions, pour qu'en toute connaissance de cause, on puisse définir les conditions de fonctionnement.

Monsieur JOST, Ministre de l'Environnement Sarrois, remercie Monsieur GERONDEAU pour toute la transparence et la coopération dans les discussions des projets. Il encourage à tirer les leçons des précédents projets pour l'instruction des nouveaux. Il invite le pétitionnaire à ne pas se décourager et l'encourage à présenter son projet aux riverains, comme cela a été fait et apprécié pour RC4. Il faut profiter de cette occasion pour informer et mener une réflexion autour d'une manifestation commune en Allemagne pour calmer les inquiétudes, car certains riverains ont mis en doute la transparence du dossier PPC lorsqu'ils ont constaté que le résumé non-technique du dossier PPC avait été affiché sur le site Internet de la Préfecture sans que l'Etat allemand n'ait été informé.<sup>1</sup> Cela a été ressenti par certains comme un acte de défiance et a mis en doute la procédure, alors que lui-même est convaincu que la modernisation de la plateforme aura pour conséquence moins de problèmes et d'incidents. Monsieur le Ministre souhaiterait par ailleurs connaître le calendrier du PPC.

Monsieur GERONDEAU répond que le démarrage de la première ligne est prévu mi-juillet 2016.

Monsieur le Préfet demande à Monsieur FOLNY d'apporter des précisions sur le déroulement des procédures d'autorisation par rapport à cet objectif de l'industriel.

Monsieur FOLNY répond que l'Inspection des Installations Classées a déclaré début décembre que le dossier était recevable et pouvait être mis à l'enquête publique qui va donc avoir lieu prochainement. Il explique que Monsieur le Préfet a saisi Monsieur le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG pour désigner un Commissaire-Enquêteur. Le Ministère de l'Environnement Sarrois et les collectivités sarroises concernées seront interrogés pour savoir dans quelles conditions ils souhaitent être associés à cette enquête. La période de l'enquête publique, qui durera 30 jours, sera fixée à ce moment et il y aura un délai de 45 jours à partir du

---

<sup>1</sup> NDLR : le périmètre d'affichage pour l'enquête publique relative au dossier PPC n'inclut pas de communes allemandes, à la différence de la demande relative à RC4, d'où la différence de procédure. Ainsi les riverains sarrois n'ont pas été intégrés d'office à la procédure mais suite à leur demande formulée par courrier de mi-décembre 2015.



démarrage de l'enquête publique pour que le ministère sarrois se prononce sur ce dossier. Si toutefois les collectivités souhaitent prolonger ce délai d'Enquête Publique, l'important serait d'en faire la demande très rapidement, pas comme pour le dossier RC4 où cela a été demandé trop tardivement ce qui n'a pas permis au Commissaire-Enquêteur de faire cette prolongation. Cette prolongation, qui peut être de 15 jours, devra être demandée à Monsieur le Préfet ou à Monsieur le Commissaire-Enquêteur si besoin seulement. Sous réserve de la disponibilité du commissaire-enquêteur, l'enquête publique devrait se dérouler vers février-mars.

Monsieur JOHANN indique que l'obligation de mesures de monitoring des rejets de lithium et des rejets atmosphériques a été accueillie positivement et demande si une procédure concrète a été définie. Il fait remarquer que les impacts concernant le Merle ou la Rosselle concernent aussi la Sarre. Il souhaite savoir s'il serait possible de se faire transmettre les valeurs de rejets pour la Sarre.

Monsieur FOLNY explique que dès la parution de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'un atelier et la mise en service de celui-ci, l'Inspection des Installations Classées a l'obligation d'aller contrôler ou de faire contrôler les rejets de manière prévue ou inopinée. Parallèlement, comme l'a présenté Madame LACOUR précédemment, des dispositifs de contrôle sont mis en place par l'entreprise et assurent une autosurveillance des rejets. Des contrôles sont prévus à la sortie de l'entreprise et dans le milieu. Les résultats seront présentés. En outre, il rappelle que tous ces résultats, dès lors qu'ils sont imposés par arrêté préfectoral, sont publics.

## 6. Présentation des résultats d'une analyse des impacts de la pollution atmosphérique sur l'environnement avec des lichens épiphytes dans le Warndt et des mesures olfactométriques dans le Warndt

Monsieur JOHANN du Ministère de l'Environnement Sarrois présente les résultats de deux études réalisées dans le Warndt et concernant d'une part, l'analyse des impacts de la pollution atmosphérique sur l'environnement et d'autre part, des mesures olfactives (cf. dossier).

En conclusion, il indique que des travaux de recherche et de développement supplémentaires sont nécessaires afin d'utiliser des capteurs de gaz en vue d'une surveillance olfactive dans l'environnement fiable. L'évaluation olfactive technique sur la base de mesures de pollution n'est pas encore possible de manière satisfaisante.

## 7. Bilan de l'Inspection des Installations Classées

Monsieur FOLNY, Chef de l'Unité Départementale de la Moselle de la DREAL Alsace – Champagne – Ardenne – Lorraine, présente rapidement le bilan 2015 des actions de l'inspection des Installations Classées (cf. dossier).

Monsieur FOLNY précise que les inspections dans les entreprises sont faites généralement sur des thématiques prédéfinies au niveau national. Concernant le PPRT, dont le processus de délaissement des biens est en cours, il rappelle que la convention de financement des mesures foncières a été soumise aux signataires, fait l'objet de quelques échanges et qu'elle doit maintenant être signée rapidement. Par rapport à la question soulevée par Monsieur BONNETIER, Président de l'ADELP, dans son intervention en début de réunion, concernant la sûreté des installations, il explique qu'après un certain nombre d'événements survenus en France, des inspections sur cette thématique ont été menées à la demande de la Ministre sur tous les sites SEVESO, en précisant toutefois que les rapports de ces inspections ne sont pas publics, car ils relèvent du « Confidentiel/Défense » : ils ont été adressés uniquement au Préfet qui lui-même rend compte au Ministère de l'Intérieur. De nouvelles instructions ministérielles sur les actions à engager sur ce sujet devraient prochainement parvenir.

Monsieur FOLNY rappelle la préoccupation de la DREAL sur le bon état des masses d'eau, en soulignant que ce sujet fait donc l'objet d'une même préoccupation de chaque côté de la frontière, et rappelle que des études sont faites sur les effets dans le milieu. Il attire aussi l'attention sur la pollution des eaux souterraines, liée à l'historique du site de la plateforme, et indique qu'un grand

programme est mené par les industriels pour maîtriser cette pollution de la nappe souterraine au droit de la plateforme. Ainsi le calcul des débits de forage est défini de telle sorte qu'aucune eau polluée présente sous la plateforme ne puisse aller vers les ouvrages d'alimentation en eau potable. Il rappelle le lancement d'un programme de dépollution des sols et de la nappe souterraine, projet très coûteux, qui a déjà été démarré par les industriels. Monsieur FOLNY rappelle rapidement les opérations de démantèlement de la cokerie et l'obligation de remise en état du site fixée dans des arrêtés préfectoraux, ainsi que l'existence d'un séquestre avec une somme prévue pour les travaux de dépollution.

Monsieur FOLNY fait remarquer une erreur dans la présentation du bilan 2015 de la société TPF, où, sur la diapositive n° 20, pour l'ordonnée des graphiques, les rejets sont indiqués en kg/jour et non pas en kg/an.

Monsieur FOLNY fait remarquer qu'il y a eu aussi un gros travail d'instruction de demandes des industriels en 2015, et de nombreuses inspections. Il souligne qu'aucune sanction n'a été proposée en 2015 aux exploitants de la plateforme.

Monsieur le Maire de CARLING s'interroge sur l'application du PPRT et demande comment est-il possible de laisser des entreprises nouvelles s'installer dans le périmètre du PPRT alors que par ailleurs des procédures de délaissement sont en cours.

Monsieur FOLNY indique que les exploitants de la plateforme ont déjà informé la DREAL de ce bâtiment à l'entrée de la plateforme qui abrite une organisation qui développe une action particulière. Il ne s'agit pas d'installation classée.

Monsieur le Sous-Préfet de Forbach-Boulay-Moselle rappelle que c'est une installation de tiers. Il a été rappelé, à deux reprises sans résultat à ce jour, à l'autorité administrative de la commune, sa compétence, ainsi que ses responsabilités. Il a été établi que ces occupants n'avaient pas à y être et le droit doit être appliqué. Si aucune suite n'est donnée, Monsieur le Préfet saisira Monsieur le Procureur pour une réaction judiciaire, seule chose possible à ce stade.

Monsieur le Maire de CARLING indique aussi qu'une société de transport s'est installée depuis quelques mois dans les anciennes infirmeries de la cokerie. Il s'inquiète de ces nouveaux arrivants car il ne veut pas payer de nouveaux délaissements.

Monsieur FOLNY précise que le règlement du PPRT a été défini selon les données disponibles au moment de l'approbation de celui-ci et qu'ensuite cela relève de la Police des Maires d'identifier et de faire remonter ces situations, et de définir en liaison avec Monsieur le Préfet les suites à donner.

Monsieur le Préfet indique que le problème sera vu avec Monsieur le Maire de CARLING.

Monsieur le Préfet remercie les participants pour tous ces échanges et ces présentations et donne la parole à Monsieur le Ministre de l'Environnement Sarrois.

Monsieur le Ministre présente ses remerciements et souligne l'esprit de collaboration et de coopération transfrontalière. Il explique que cette collaboration est liée au fait que la région a une histoire industrielle commune, liée aussi à des défis de chaque côté de la frontière. Il explique qu'il ne faut pas parler l'un de l'autre mais parler ensemble l'un avec l'autre. Il aimerait que Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet et la DREAL se rencontrent très rapidement à SARREBRUCK pour traiter d'autres problèmes conjointement et rappelle le cas de MIM à MERTEN traité de manière exemplaire. Il indique également qu'il est prêt à échanger pour apporter son soutien à la procédure d'autorisation du projet PPC de TPF.

Monsieur JOHANN demande si concernant les dépassements en benzène de novembre, il y a des éléments nouveaux et si l'inspection a plus d'explications

Monsieur FOLNY répond qu'à ce jour il n'y a rien de nouveau et confirme qu'il y a eu des pics de benzène notamment à proximité d'une entreprise ayant des activités de peinture. Dans les analyses de benzène réalisées, on constate que des dépassements correspondent parfois, selon le tableau de mesures, à des « étalonnages ». Il faudra approfondir l'enquête en lien avec Monsieur DOLISY, d'AIR LORRAINE, pour savoir ce que représentent les valeurs en question et voir si l'on peut lier ces résultats à un évènement en particulier. Pour l'instant il n'y a pas d'explication supplémentaire.<sup>2</sup>

## 8. Divers / Echanges

Monsieur le Préfet remercie l'ensemble des équipes ayant participé à l'organisation de cette matinée particulièrement dense et intéressante et notamment le Ministre de l'Environnement pour la qualité de la coopération entre la SARRE et la République Française. Il indique qu'il est très sensible à l'invitation en Sarre et qu'il accompagnera avec plaisir les équipes techniques en Sarre dès que possible. Il rappelle qu'il est prêt à développer avec la SARRE un certain nombre d'actions notamment de communication afin de traiter tous les sujets de façon professionnelle, des actions ouvertes et transparentes créant ainsi une confiance qui mérite encore d'être confortée.

Il rajoute qu'il a un message particulier, au nom de l'ensemble des participants, sarrois comme français, pour Monsieur FOLNY qui prend sa retraite le 1<sup>er</sup> février et qui a, ce jour, participé à sa dernière Commission de Suivi de Site. Il le remercie tout particulièrement pour son aide au développement de l'industrie dans le département de la Moselle année après année, et pour la gestion d'un certain nombre de crises effectuée avec un professionnalisme dépassant l'entendement. Il souligne que malgré son arrivée très récente à la fonction de Préfet de la Moselle, il n'a entendu que des éloges sur l'action de Monsieur FOLNY, en reconnaissant qu'il est à la tête d'une structure pas facile car toujours en situation de contrôle tout en protégeant la population et en accompagnant le développement économique. Ces tâches ont été effectuées avec beaucoup de professionnalisme, d'humanité et de mérite.

Monsieur le Préfet rappelle qu'une nouvelle CSS sera programmée prochainement, remercie tous les participants et clôture la séance à 13h00.

FORBACH, le 2 AVR. 2016  
Le Président  
Sous-Préfet de Forbach-Boulay-Moselle

Michel HEUZE

---

<sup>2</sup> L'inspection s'est rendue sur les lieux le 27 novembre 2015 et a notamment procédé à une visite d'inspection de l'entreprise MOSAIQUE AGENCEMENT sise 59 rue de la Gare et qui réalise ponctuellement des opérations d'encollage. Compte tenu des éléments constatés lors de la visite d'inspection, cet établissement ne relève vraisemblablement pas de la législation des installations classées mais de la police du Maire. Toutefois, cette entreprise n'occupe qu'une partie des locaux et il conviendrait donc de connaître les activités et produits mis en œuvre dans la partie Est du bâtiment, qui appartiendrait aux ateliers municipaux, afin d'identifier si les événements en toiture pourraient être à l'origine des pics de benzène mesurés sur le capteur du L'Hôpital – Puits II. L'inspection a ainsi proposé à Monsieur le Préfet, en conclusion de son rapport du 11 janvier 2016 référencé UT57-SC/MCR-19070/15, de transmettre une copie du rapport en question à Monsieur le Maire de L'HOPITAL en vue de prendre les mesures adéquates vis-à-vis de la société MOSAIQUE AGENCEMENT et des ateliers municipaux afin de garantir la représentativité du capteur de L'Hôpital – Puits II dans la surveillance des émissions atmosphériques de la plateforme industrielle de Carling/St-Avoid.

## LISTE DES PARTICIPANTS

<b>COLLEGE « Administration »</b>	
ARS	M. MOUGEL
DDT	M. MESSAADIA
DIRECCTE	M. OSTER
DREAL	M. MONCLAR Mme COLBUS Mme COURTY Mme VINCENT M. COURTY M. FOLNY
PREFECTURE	M. BERTHIER M. HEUZÉ
SDIS	M. WACK
SIRACEDPC	Mme BOULANGER M. JUGE
<b>COLLEGE « Collectivités territoriales »</b>	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NABORIEN	M. SCHAFFER
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Excusé
Mairie de CARLING	M. ADIER
Mairie de CREUTZWALD	M. WOZNIAK
Mairie de DIESEN	M. WALKOWIAK
Mairie de FREYMING-MERLEBACH	Excusé
Mairie de HOMBURG HAUT	Excusé
Mairie de L'HOPITAL	M. BARBIAN
Mairie de LONGEVILLE LES ST AVOLD	Excusé
Mairie de PORCELETTE	M. KERN
Mairie de SAINT AVOLD	Mme STELMASZYK M. THIERCY
<b>COLLEGE « Exploitants »</b>	
ARKEMA	M. MULLER Mme LACOUR
UNIPER France Power	Mme HEIM M. ROUCAUTE
PROTELOR	Mme RAYMOND M. KHERBACHE
SNF	M. CHAUDRON M. CHEVALIER
TPF	M. DURAND M. GERONDEAU M. LEGOVIC M. SEMIN
URSA	Mme GREPPI

<b>COLLEGE « Salariés »</b>	
Représentant des salariés d'ARKEMA	M. KLOCK
Représentant des salariés de E-ON France Power	Excusé
Représentant des salariés de PROTELOR	Excusé
Représentant des salariés de SNF	Excusé
Représentant des salariés de TPF	M. VAROQUI
Représentant des salariés d'URSA	Excusé
<b>COLLEGE «Riverains »</b>	
ADELP	M. NIMESKERN M. BONNETIER
AIR LORRAINE	M. DOLISY
GECNAL	M. KUNZLER
LNE	M. AUBERTI N
M. Denis MEYER	Absent
Mairie de GRANDE ROSSELLE	M. DREISTADT Mme GILLET
Mairie de VOLKLINGEN	Mme SCHISLER M. BINTZ M. MAILANDER
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT SARROIS	Mme HENKEL Mme JOST Mme SCHORR M. FINKLER M. JOHANN M. JOST
MINISTERE DE L'INTERIEUR SARROIS	M. SCHRODER M. PHILIPPI
<b>Personnalité qualifiée</b>	
Université de Nancy	Excusé
<b>Autres participants/intervenants</b>	
Consul Général	M. JOUREAU
Secrétariat	Mme VAVRINIAK

## **Eléments de réponse de l'Inspection des Installations Classées aux questions posées par le président de l'ADELPH lors de la CSS du 28 janvier 2016**

### ***La sécurité des sites industriels en question après les attentats***

A la demande du Gouvernement, tous les sites industriels « Seveso » ont fait l'objet au cours du second semestre 2015 d'une inspection sur le thème de la sûreté (à ne pas confondre avec la sécurité industrielle). Les rapports sont confidentiels/défense et ne seront donc pas publics pour des raisons bien comprises. Une mission d'inspection générale mandatée au niveau national en fera une synthèse et remettra au Gouvernement ses propositions d'orientation.

### ***Compte rendu de l'audit DREAL***

Les conclusions ne sont pas encore connues.

### ***Mise en ligne des rapports d'inspection, d'incidents et d'accidents des sites classés pour la protection de l'environnement***

L'Inspection des installations classées n'a pas consigné du Ministère de mettre les rapports d'inspection sur internet. Du reste, compte tenu des événements récents, l'opportunité est à examiner. Les arrêtés préfectoraux sont en revanche mis à disposition sur « Cedric ». Les rapports sont disponibles sur demande précise expressément formulée auprès de la préfecture ou de la DREAL.

### ***Les infractions au Code de l'environnement relevées par la DREAL soumises à procès et subissant des transactions pénales ne sont pas mentionnées, ni au niveau des rapports ni au niveau de la CSS.***

L'agent qui constate une infraction pénale en réfère au Procureur de la République et n'a pas le droit d'en faire publicité.

Par contre, les propositions de suites administratives, y compris les sanctions administratives, figurent dans les rapports de l'Inspection. Pour rappel, sur la présentation de la DREAL pour la CCS du 28 janvier 2016, il est indiqué qu'aucune mise en demeure n'a été formulée au cours de l'année 2015.

### ***Pollution de l'air***

#### ***Les résultats des mesures obtenues par les capteurs non gérés par Air Lorraine devraient être libres d'accès.***

Les résultats de mesures dans l'environnement imposées par arrêté préfectoral sont communicables dans les conditions fixées par la CADA.

#### ***Pollution atmosphérique non mesurée par vent d'Est par Air Lorraine***

Le réseau de mesure qui couvre le secteur de la plateforme chimique de Carling a connu des évolutions dans le temps qui tiennent compte du retour d'expérience de la couverture géographique, de nouvelles approches liées à la modélisation et surtout de la représentativité de l'impact sanitaire sur la population. Ainsi, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de capteur dans une zone que la pollution de cette zone n'est pas appréciée.

### ***COV non mesurés (sauf benzène) sur les stations de Carling et L'Hôpital par Air Lorraine***

Les mesures dans l'environnement sont imposées dans les arrêtés préfectoraux en premier lieu par référence aux arrêtés ministériels. Par exemple, l'arrêté ministériel du 02 février 1998 fixe à 150 kg/h (soit environ 1200 t/an) le seuil du rejet industriel en COV à partir duquel un contrôle dans l'environnement doit être réalisé. Les résultats des contrôles présentés à la CSS font état de rejets de moins de 1000 t/an pour l'ensemble des industriels de la plateforme. Pour autant, les entreprises font des contrôles dans l'environnement ; ainsi des campagnes de surveillance environnementale ont été réalisées par TPF, ARKEMA et UNIPER (ex EON). L'Inspection a reçu fin 2015 début 2016 les bilans de ces campagnes, qui sont actuellement en cours d'instruction. De plus, dans le cadre de l'autorisation pour RC4 une surveillance du 1,3-butadiène a été imposée à TPF au cours de la 1ère année de fonctionnement de l'atelier.

Par ailleurs, pour rappel, les entreprises ARKEMA et TPF disposent chacune d'un schéma de Maitrise des Emissions de COV (SME), dont les principes avaient été présentés lors de la dernière réunion de la CLICE fin 2013. Un bilan de leurs émissions de COV est transmis annuellement à l'Inspection. Ces schémas vont être prochainement révisés pour prendre en compte les évolutions de la plateforme.

